

Les syndicats attaquent Ford devant le tribunal pour dénoncer l'absence de cause économique réelle



Le panneau d'entrée du site de Ford à Blanquefort, photographié le 26 février 2019. / © MEHDI FEDOUACH / AFP

C'est un grand jour pour les salariés de Ford Blanquefort. Le tribunal de grande instance de Bordeaux examine leur recours qui vise à empêcher Ford de fermer le site. Les salariés dénoncent l'absence de raison économique réelle qui conduit à cet abandon de l'usine.

Par Christine Le Hesran Publié le 04/06/2019 à 12:13 Mis à jour le 04/06/2019 à 12:19

Ils ne lâchent rien et ne peuvent se résoudre à voir les portes de l'usine se refermer le 1er août. Cette fois, c'est devant le tribunal que ça va se jouer pour empêcher le constructeur américain Ford de fermer l'usine et licencier les salariés. Philippe Poutou et le syndicat CGT de l'usine expliquent leur démarche : " *Ford n'a pas de raison économique pour fermer cette usine* "

Il s'agit pour nous rien de moins que de sauver l'usine et le plus d'emplois possibles (directs et induits). En dénonçant l'absence de cause économique réelle et l'abus du droit de propriété, notre objectif est bien d'enlever toute légitimité à Ford d'aller au bout de sa volonté de liquider le site.

Alors que d'après Philippe Poutou, qui a recueilli les témoignages de cadres de l'usine, Ford prépare la vente des machines " *Ils passent, ils recensent, ils chiffrent..* ", les salariés qui y croient encore s'engagent dans cette action en justice en espérant que " *les juges enclenchent un changement de dimension* ". Autrement dit, soient sensibles au contexte actuel de fermetures d'usines qui s'enchaînent dans l'hexagone.

Le soutien des élus et collectivités du territoire

Les salariés sont déterminés à agir avant la fermeture. Ils sont aussi encouragés par les élus qui ont signé à cinq une lettre rédigée hier, lundi 3 juin.

À l'unisson, Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine, Patrick Bobet, Président de Bordeaux métropole, Jean-Luc Gleyze, président du département de la Gironde, Nicolas Florian, maire de Bordeaux et Véronique Ferreira, maire de Blanquefort où est implantée l'usine.

Ils attestent que :

La direction de Ford Europe n'a jamais mis en avant de problèmes économiques directement liés au site"

Au contraire, pour ce site, elle annonçait " un gain de compétitivité de 8% sur l'année 2017. "

Les élus mettent aussi en exergue dans ce courrier le comportement de Ford qui " n'a pas été facilitateur avec le candidat repreneur : Punch Powerglide "

Le gouvernement absent de la démarche en justice

Si le soutien des élus fait chaud au coeur des syndicalistes, ce n'est pas le cas du ministère des Finances, absent de la démarche. Lors d'un échange avec le cabinet du ministère, les syndicalistes ont reçu cette réponse :

Une telle intervention mettrait en péril l'accord négocié avec Ford pour apporter 15 M€ supplémentaires pour la réindustrialisation du site. Par ailleurs, votre recours juridique remet en cause le PSE au motif qu'il ne serait pas conforme à la convention de l'OIT. Ce PSE ayant été validé par l'État, ce dernier ne peut pas soutenir devant le tribunal que la décision qu'il a prise serait contraire aux conventions internationales.



[Philippe Poutou](#)

✓ [@PhilippePoutou](#)

Audience TGI Bordeaux à 14h ce mardi : contre la fermeture de l'usine Ford. Et si le gouvernement, au lieu de s'indigner à répétition, inefficacement, contre les capitalistes malhonnêtes, faisait voter une loi interdisant les licenciements au moins partout où les profits sont là.

128

[10:31 - 4 juin 2019](#)

[Informations sur les Publicités Twitter et confidentialité](#)

69 personnes parlent à ce sujet

Une décision de justice pour quoi faire ?

Habituellement, cette action en justice se fait après la fermeture et ne permet que de revoir le montant des indemnités de licenciement à la hausse quand la justice va dans le sens des salariés. Philippe Poutou y croit pour " interdire à Ford de licencier et d'envoyer les lettres de licenciement. "

Ça permettrait de rouvrir la discussion sur une éventuelle reprise, et comment maintenir une activité sur le site.

Il faudra patienter jusque début juillet a-priori pour connaître la décision du tribunal. Décision très attendue et qui sera très observée bien au-delà de la communauté des salariés de Ford.